

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt cinq octobre à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM. PEYR, BOULANGER, ARONIO, MAMAN, FEITUSSI, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM FLOURY, KNAUSS.

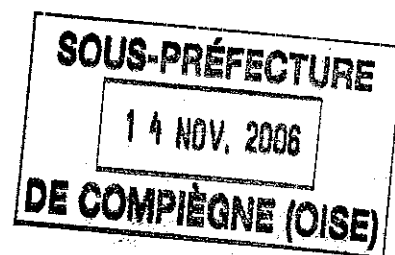
Date de convocation : 18 octobre 2006

Date d'affichage : 18 octobre 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12



CREATION D'UNE BASE PLEIN AIR RANDO

Dans le cadre de la charte Interterritoire Sources et Vallées, la Communauté de Communes du Pays des Sources étudie l'opportunité de créer une base touristique de plein air et de randonnées

Trois communes ont été retenues pour accueillir cet équipement touristique. Il s'agit des communes de Mareuil-la-Motte, de Thiescourt et d'Elincourt Sainte Marguerite.

Seul le site d'Elincourt Sainte Marguerite répond aux critères de disponibilité et de qualité permettant l'implantation d'une base de loisir et de plein air

Le plan de financement de la tranche 1 pour la création de la base est le suivant :

Dépenses d'investissement TTC

Acquisition terrain	3 500 00 €
Montant des investissements TTC (travaux et équipements)	115 414 00 €
Total dépenses TTC	118 914.00 €

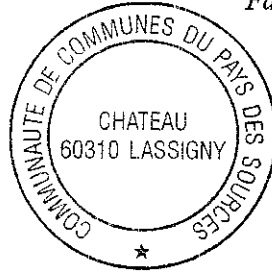
Recettes d'investissement TTC

Subvention Europe Leader + (30% du HT hors acquisition)	28 950 00 €
Subvention Conseil Général de l'Oise (40% du HT hors acquisition)	38 600 00 €
FCTVA (15.482%)	14 940.13 €
Total recettes TTC	82 490.13 €
Fonds propres CCPS	36 423.87 €
Recettes TTC + Fonds propres CCPS	118 914.00 €



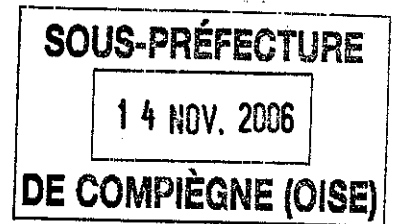
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de création,
- **VALIDE** le site d'implantation sur la commune d'Elincourt Sainte Marguerite,
- **VALIDE** le tableau de financement de la tranche 1,
- **AUTORISE** le dépôt des demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Programme Européen Leader+
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt cinq octobre à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM. PEYR, BOULANGER, ARONIO, MAMAN, FEITUSSI, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM. FLOURY, KNAUSS

Date de convocation : 18 octobre 2006

Date d'affichage : 18 octobre 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU BALISAGE DES CIRCUITS INSCRITS AU PDIPR

Depuis 2004, le Service Valorisation de l'Espace a entrepris l'inscription de 8 circuits de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Afin de répondre à la nouvelle réglementation en terme de balisage, la Communauté de Communes doit désormais procéder au renouvellement de tous les panonceaux et balises présents sur ces 8 circuits. Les panonceaux directionnels ainsi que les balises seront désormais de couleur jaune.

A ce titre et dans le cadre de l'aide à la création, la valorisation et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR, la Communauté de Communes sollicite une subvention du Conseil Général.

Le coût total du balisage pour ces circuits s'élève à 4212,90 € HT.

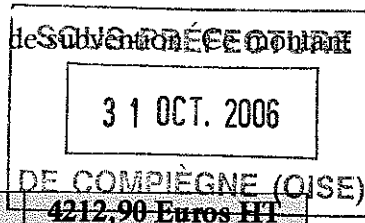
Le Pays des Sources sollicite sur cette opération 2106,45 € de subvention. Ce montant représente un taux de subvention de 50%.

➤ **Coût d'investissement :**

TOTAL Dépenses HT		4212,90 Euros HT
--------------------------	--	-------------------------

➤ **Plan de financement :**

Conseil Général au titre de la valorisation des itinéraires inscrits au PDIPR (50% du coût HT des travaux)	2106,45 Euros
CCPS	2106,45 Euros
TOTAL Recettes HT	4212,90 Euros HT



Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12 place Saint Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax. : 03 44 43 05 48
Site Internet : www.cc-pays-sources.org - Mail : contact@cc-pays-sources.org

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt cinq octobre à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM. PEYR, BOULANGER, ARONIO, MAMAN, FEITUSSI, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM. FLOURY, KNAUSS.

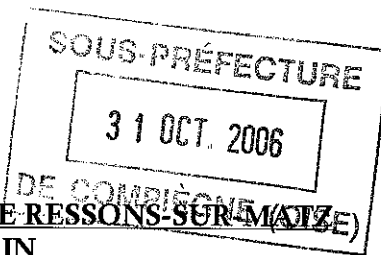
Date de convocation : 18 octobre 2006

Date d'affichage : 18 octobre 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12



SIGNATURE D'UN AVENANT POUR LA DECHETTERIE DE RESSONS-SUR-MATZ **SUITE AU CHANGEMENT DE TERRAIN**

Par la délibération en date du 18 mai 2005, le Conseil Communautaire a décidé la réalisation d'une déchetterie à Ressons-sur-Matz et en a confié la réalisation au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise par la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Dans ce cadre et suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de 3 déchetteries, le Conseil Communautaire a décidé, lors de la séance du 29 juin 2005, d'attribuer les marchés pour les travaux de construction d'une déchetterie à Ressons-sur-Matz à l'entreprise BRUYERE pour le gros-œuvre étendu et à l'entreprise EUROVIA pour les plantations. Le montant de l'opération s'élève à 521 222, 44 € HT soit 623 382, 04 € TTC.

Une partie du terrain d'assiette sur lequel était prévu la construction de la déchetterie n'ayant pas pu être acquis auprès de la société SILAR, le projet doit être déplacé sur un terrain situé dans la nouvelle Zone d'Activité de la commune de Ressons-sur-Matz au lieu dit « le petit Muid » cadastré ZE 44, appartenant à la commune de Ressons-sur-Matz.

Ce changement de terrain n'a aucune incidence financière sur les marchés de travaux avec les sociétés EUROVIA et BRUYERE.

Les seules pièces modifiées des marchés de construction sont les plans du dossier de consultation

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion des avenants aux marchés passés avec les sociétés EUROVIA et BRUYERE par le transfert de la localisation de la déchetterie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en tant que Maître d'Ouvrage délégué à signer tous les actes relatifs à cette affaire.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET
René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt cinq octobre à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM PEYR, BOULANGER, ARONIO, MAMAN, FEITUSSI, SANGUINETTE

Etaient absents : MM. FLOURY, KNAUSS

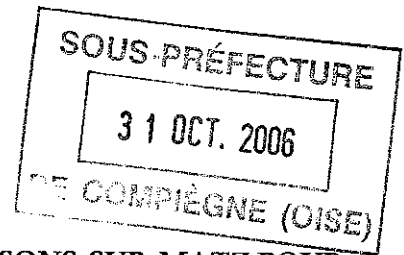
Date de convocation : 18 octobre 2006

Date d'affichage : 18 octobre 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12



SUBVENTIONS AUX COLLEGES DE LASSIGNY ET RESSONS-SUR-MATZ POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES 2006-2007

A la demande du Président, Monsieur Mallet rappelle aux membres du Bureau Communautaire le principe d'une intervention financière destinée à soutenir les projets pédagogiques soumis par les Conseils d'Administration des collèges de Lassigny et Ressons-sur-Matz.

Depuis 2005, les activités pédagogiques n'incluent plus l'achat de matériels audiovisuels (télévision, magnétoscope et rétroprojecteur). Cette nature d'achats ne peut être à la charge de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

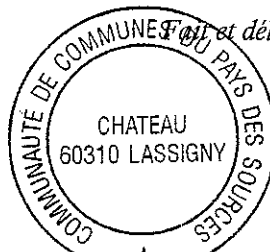
Cette subvention est calculée sur la base de 31 € par élève au collège de Ressons et 28 € par élève au collège de Lassigny en 2005. 857 élèves étant inscrits à la rentrée scolaire 2006/2007 dans les deux établissements, la subvention correspondante s'élève à :

- 28 € x 370 élèves soit 10 360 € pour le collège de Lassigny,
- 31 € x 487 élèves soit 15 097 € pour le collège de Ressons-sur-Matz

Cette subvention est versée en deux parties : un acompte de 70% et un solde de 30% sur production des justificatifs engagés

A l'unanimité, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition de subvention calculée à hauteur de 28 € par élève pour le collège de Lassigny et 31 € par élève pour celui de Ressons-sur-Matz,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.



et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mil six, le vingt cinq octobre à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Etienne SENEZ, Lionel ROSE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Daniel POIX, Pierre LAGOUTTE, Yves LEMAIRE, Thierry FRAU, Régis SORIOT, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Mme ROQUENCOURT et MM. PEYR, BOULANGER, ARONIO, MAMAN, FEITUSSI, SANGUINETTE.

Etaient absents : MM. FLOURY, KNAUSS.

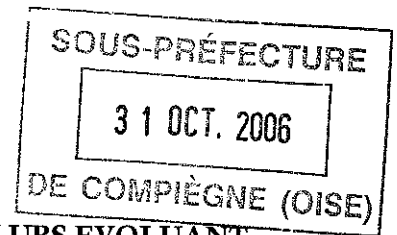
Date de convocation : 18 octobre 2006

Date d'affichage : 18 octobre 2006

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12



SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR LES CLUBS EVOLUANT AU NIVEAU REGIONAL OU NATIONAL

La Communauté de Communes du Pays des Sources alloue des subventions exceptionnelles pour les clubs du territoire évoluant au niveau régional ou national.

La commission animation du 11 octobre 2006 a souhaité fixer des critères d'attribution pour ces aides financières exceptionnelles.

Pour la participation d'un club à un championnat régional ou national, il est proposé de le subventionner à hauteur de 50% des dépenses plafonnées à 1 000€ soit une subvention maximum de 500€. Les dépenses éligibles doivent directement être liées à la manifestation sportive et à l'évolution au niveau régional ou national. La subvention ne pourra être supérieure au déficit net du bilan financier.

Le versement de cette aide financière se fera à l'issue de la saison sportive sur production des copies des factures et d'un bilan financier détaillé visées par le trésorier du club.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les critères d'attribution des subventions exceptionnelles pour les clubs du territoire évoluant au niveau régional ou national,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.



*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,*

René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES